

Proposition du Conseil administratif du 23 août 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 54 602 000 francs destiné aux travaux de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, soit 26 172 000 francs net recettes déduites, ainsi qu'une délibération foncière, à savoir :

- Délibération I: 54 602 000 francs brut destinés aux travaux de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, sise dans la petite rade, en amont du pont du Mont-Blanc, dont à déduire la participation du Fonds d'infrastructure pour le projet d'agglomération de 5 270 000 francs, la subvention de l'Etat de Genève de 13 160 000 francs, la participation d'une fondation privée de 10 000 000 de francs, soit 26 172 000 francs net;
- Délibération II: mise en place d'une concession d'occupation du domaine public cantonal au profit de la Ville de Genève s'agissant des parcelles DP cantonal Nos 2980 et 7711 de la commune de Genève, section Cité.

RECOMMANDATIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du
7 février 2024, dans le rapport PR-1587 A)

RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'inscrire dans la planification future des quais la continuité du U cyclable le long du Jardin anglais en prenant une voie à la circulation automobile.

RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif, dans la continuité du U cyclable bidirectionnel, l'utilisation d'une voie sur le pont du Mont-Blanc au détriment de la circulation automobile.

RECOMMANDATION III

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'inclure l'étude d'un élargissement du trottoir de la rue Versonnex et le réglage des feux qui priorisent l'axe fort piétons à développer entre les gares des Eaux-Vives et de Cornavin.

RECOMMANDATION IV

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif l'usage d'un revêtement de synthèse naturel clair à la place du bitume noir.